

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire  
**Commune d'Aurec sur Loire**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET  
INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DECISION DU MAIRE N° : 2026\_DM\_009**

**OBJET** : Signature d'une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit à passer avec M. et Mme MEASSON – Route de la Grangeasse

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n° 5,

Considérant la demande formulée par M. et Mme MEASSON pour bénéficier de l'autorisation d'occupation du domaine public pour une partie du domaine public Route de la Grangeasse à proximité de leur maison d'habitation,

**DECIDONS :**

**Article 1 :**

Il est décidé de passer avec M. et Mme MEASSON Adrien, domiciliés 588 route de la Grangeasse à Aurec sur Loire (43110) et propriétaires des parcelles cadastrées F 1410 et F 4276, une convention d'occupation du domaine public au droit de cette propriété,

- pour une partie du domaine public communal attenant à leur habitation et située Route de la Grangeasse d'une superficie approximative de 37 m<sup>2</sup>,
- à compter de la date de signature de l'acte de vente,
- pour une durée d'un an renouvelable tacitement d'année en année.

**Article 2 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 4 mars 2026

Le Maire,

Claude VIAL

